
Date de Convocation

14/11/2023

Date d’Affichage

15/11/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 16

Votants 16

OBJET :

**Modalités de versement
du RIFSEEP –
délibération
complémentaire
concernant les grades
de rédacteur et de
technicien**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Pierre WAUQUIER, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-
Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore
PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu les délibérations en date du 9 novembre 2016 et du 22
novembre 2017 par lesquelles avait été mis en place le
nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour l’ensemble des
filiales,

Vu la délibération du 5 juin 2019 par laquelle les montants
plafonds avaient été modifiés.

Considérant que seuls les grades existants au tableau des
effectifs de la commune étaient mentionnés dans ces
délibérations.

Considérant qu’en 2022 le conseil municipal a créé deux
postes de catégorie B qui n’existaient pas auparavant au
tableau des effectifs, à savoir un poste de Technicien et un
poste de Rédacteur, et qu’il convient par conséquent de
délibérer afin de fixer les montants plafonds pour ces deux
grades.

Vu l’avis du comité social territorial en date du 2 octobre
2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
décide, à l’unanimité, d’adopter les montants plafonds fixés
par l’Etat, suivant les tableaux ci-après, pour l’IFSE et le CIA :

	IFSE - MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
	TRANSPOSITION DU TEXTE RELATIF AUX FONCTIONNAIRES D’ETAT	voté
Pour le cadre d’emplois des Technicien Territoriaux		
Groupe 1 : Responsable des services techniques	19 660 €	19 660 €
Groupe 2 : Adjoint au responsable des services techniques	18 580 €	18 580 €
Groupe 3 : encadrement de proximité, gestionnaire, autres fonctions	17 500 €	17 500 €

Pour le cadre d'emplois des Technicien Territoriaux	CIA - MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
	TRANSPOSITION DU TEXTE RELATIF AUX FONCTIONNAIRES D'ETAT	voté
Groupe 1 : Responsable des services techniques	2 680 €	2 680 €
Groupe 2 : Adjoint au responsable des services techniques	2 535 €	2 535 €
Groupe 3 : encadrement de proximité, gestionnaire, autres fonctions	2 385 €	2 385 €

Pour le cadre d'emplois des Rédacteurs	IFSE - MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
	TRANSPOSITION DU TEXTE RELATIF AUX FONCTIONNAIRES D'ETAT	voté
Groupe 1 : Direction d'une structure, secrétaire de mairie, responsable de services	17 480 €	17 480 €
Groupe 2 : Adjoint au responsable de structure, pilotage ou coordination d'équipe	16 015 €	16 015 €
Groupe 3 : Assistant de direction, gestionnaire, encadrant d'utilisateurs	14 650 €	14 650 €

Pour le cadre d'emplois des Rédacteurs	CIA - MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
	TRANSPOSITION DU TEXTE RELATIF AUX FONCTIONNAIRES D'ETAT	voté
Groupe 1 : Direction d'une structure, secrétaire de mairie, responsable de services	2 380 €	2 380 €
Groupe 2 : Adjoint au responsable de structure, pilotage ou coordination d'équipe	2 185 €	2 185 €
Groupe 3 : Assistant de direction, gestionnaire, encadrant d'utilisateurs	1 995 €	1 995 €

Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Autres dispositions

Le conseil municipal précise que les autres dispositions relatives à l'attribution du RIFSEEP votées lors des délibérations précédentes ne sont pas modifiées.

Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 novembre 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

